

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## du lundi 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2018

**Présents** : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,

Mmes Béatrice DUPUIS et Nathalie CHAMPENOIS, Mr Francis ANTOINE et Jean-Pierre FREMONT, Adjoints, Mrs Jean-Marc DELHOMMEAU, Alain BONNEAU, Pascal POINDRON et Laurent RUHAUT, Mmes Christine LEVEQUE et Dominique ALDEBERT

**Absents excusés**: M. Jessie WALBECQ (pouvoir à M. POINDRON)

**Absents** : Mme Isabelle BIMONT et M. Eric CHARLES

Monsieur Francis ANTOINE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'assentiment du conseil municipal concernant le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 12 juin 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant la restauration d'une zone humide**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 29 septembre 2017 a été décidé l'acquisition de la parcelle n°328 (section E), située rue de Bécourt. Cette parcelle d'une surface de 2 610 m<sup>2</sup> se situe à la confluence du ru de l'Ordibée et le ru de Rhôny. En raison de sa localisation en fond de vallée, la parcelle se caractérise par une végétation de zone humide.

Lors d'une visite de terrain en date du 15 juin 2018, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) a confirmé l'intérêt écologique de cet espace. Le sondage pédologique et l'analyse de la topographie locale ont démontré que cette parcelle est remblayée sur une hauteur d'environ 1 mètre. Cependant, le CENP a relevé la présence d'une prairie fleurie à Grande marguerite très fonctionnelle pour un cortège de libellules, papillons, abeilles, bourdons, syrphes, criquets et sauterelles devenue visiblement rare à l'échelle du territoire communal.

Sur la base des préconisations du CENP, du SMOA et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), la commune souhaite engager, après acquisition, des travaux de restauration écologique de cette parcelle dans le but de :

- préserver cette zone humide typique des bords de ruisseaux : aulnaie-saulaie à hautes herbes, clairière en Caricaie à Laiche des marais et mégaphorbiaies à Grande Prêle
- restaurer le potentiel humide de la zone et des berges des rus à l'aide de déblais ponctuels (arasement merlon de curage, terrassement de mares, dépressions, platnières)
- capter et traiter les eaux pluviales de la rue de Bécourt (bassin versant du ru de l'Ordidée) par l'intermédiaire d'un réseau de mares végétalisées au sein de la zone (décantation, épuration par les plantes) avant rejet dans le ru de Rhony
- limiter l'intrusion d'eaux pluviales (agricole et urbaine) au sein du poste de relevage des eaux usées (surverse ru de Rhony)

L'enjeu majeur de ce projet d'acquisition et de restauration repose sur la préservation des milieux humides et aquatiques. Ainsi, la commune, consciente du rôle joué par les zones humides et soucieuse de préserver leurs fonctionnalités, envisage d'implanter des panneaux pédagogiques ayant pour objectif de sensibiliser les administrés à la protection de l'environnement et plus particulièrement aux milieux humides.

Cette action repose sur le principe de l'éducation à l'environnement et participe également à l'atteinte des objectifs du SAGE Oise-Aronde. Par conséquent, la commune d'Angicourt bénéficie du soutien technique et administratif du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle n°328 de la rue de Bécourt,
- Approuve le principe des travaux envisagés,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération,
- Autorise M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% dans le cadre du 10ième programme d'aides.

## **2. Échange de terrain sans soulte entre la commune d'Angicourt et M. DUHAMEL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'utilité de procéder à un échange de terrains sans soulte entre la commune d'Angicourt et M. DUHAMEL

Il est proposé l'échange sans soulte ci-dessous :

Propriétaires	Parcelles	Surfaces
Commune d'Angicourt	D 375	248 m <sup>2</sup>
M. DUHAMEL	D 374	64 m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve la proposition
- Habilité le Maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous documents s'y rattachant.

## **3. Rectification du budget primitif de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les arrêtés des 18 et 21 Décembre 2017 relatifs aux instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes,

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération du 10 Avril 2018

Vu la nécessité de corriger des anomalies dans les inscriptions budgétaires de dépenses et de recettes,

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Modifie comme suit les ouvertures de crédits et prévisions de recettes :

En section de fonctionnement : Recettes

L'article 775 est porté à 0

L'article 7761 du chapitre 042 est porté à 0

En section de fonctionnement : Dépenses

L'article 675 du chapitre 042 est porté à 0

En section d'investissement : Recettes

Le chapitre 024 est porté à 200 €

En section d'investissement : Dépenses

L'article 192 du chapitre 040 est porté à 0

- Constate en conséquence et valide les suréquilibres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

#### 4. Aménagement du logement communal

Le logement communal, situé 34 rue de l'Eglise, est libre. Au vu de la conservation des archives dans le préfabriqué et sur conseil des archives départementales, Monsieur le Maire propose que les archives soient déplacées dans ce logement.

Pour cela un rafraîchissement doit être effectué.

Monsieur le Maire présente un devis de 4 651€ HT de travaux de peinture.

Le Conseil départemental subventionne à hauteur de 30%, l'aménagement de locaux d'archives et l'acquisition de gros matériel spécifique à l'archivage communal.

Le Maire propose de demander une subvention afin de réhabiliter le logement en salle d'archives.

Le Conseil Municipal,

- Sollicite l'aide du Conseil départemental de l'Oise
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

#### 5. Subvention ASPIC

L'ASPIC (Association Pédagogique des Instituteurs de la Circonscription) est une bibliothèque pédagogique pour les écoles.

Chaque année l'école d'Angicourt est adhérente, l'ASPIC demande ainsi une subvention de 120€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accorde une subvention de 120€ à l'ASPIC

#### 6. Dénomination de l'école primaire

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé de donner un nom à l'école d'Angicourt. Le Conseil Municipal avait approuvé.

Le Maire a proposé de la dénommer Lucienne FABRE SEBART, Résistante.

Après avoir rencontré la famille de Mme FABRE pour demander leur avis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la dénomination de l'école d'Angicourt.

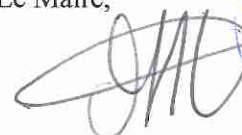
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de dénommer l'école primaire d'Angicourt : Lucienne FABRE SEBART, Résistante d'octobre 1940 à mai 1945.

L'inauguration pour le nom de l'école aura lieu lors de la journée nationale de la Résistance, le lundi 27 mai 2019.

L'ordre du jour est épuisé à 20h39.

Le Maire,



Michel DELAGRANGE

Membres présents	Signatures
Michel DELAGRANGE	
Béatrice DUPUIS	
Jean-Marc DELHOMMEAU	
Francis ANTOINE	
Jean-Pierre FREMONT	
Nathalie CHAMPENOIS	
Dominique ALDEBERT	
Isabelle BIMONT	Absente
Alain BONNEAU	
Eric CHARLES	Absent
Christine LEVEQUE	
Pascal POINDRON	
Laurent RUHAUT	
Jessie WALBECQ	Pouvoir à M. POINDRON